

Däi Guide

fir lokal Sport- & Bewegungsförderung



Contenu

Préface	2
Projet IMPULS	3
L'approche IMPULS	4
Une approche en phase	6

Guide	10
Introduction	11
Bloc 01 : erhiewen	14
Bloc 02 : vernetzen	20
Bloc 03 : gestalten	24
Aperçu	28
Mise en œuvre durable	30

Pour une meilleure lisibilité, la forme générique masculine est utilisée dans cette publication. Les pronoms font référence à tous les genres.

Préface

Promouvoir la pratique du sport et de l'activité physique est une tâche essentielle de notre société. Elle contribue non seulement à la santé et au bien-être de la population, mais renforce également la cohésion sociale et l'intégration. Ce guide aide les communes à développer de manière durable des offres sportives qui répondent aux besoins de la population et favorisent la pratique du sport et l'activité physique.

Les communes jouent un rôle clé dans la promotion du sport et de l'activité physique. En tant qu'interlocuteurs directs des citoyens, elles connaissent bien les besoins locaux et peuvent développer des solutions adaptées. En fournissant et en entretenant des installations sportives, en soutenant les clubs et autres parties prenantes, ainsi qu'en promouvant des initiatives de mouvement, elles contribuent activement à une culture sportive vivante.

Les changements démographiques et la diversité croissante de la société nous posent de nouveaux défis. Pour permettre à tous les groupes de population - indépendamment de l'âge, de l'origine ou du statut social - d'accéder à la pratique sportive et à l'activité physique, les offres et les infrastructures doivent être continuellement adaptées et développées.

Ce guide offre des recommandations pratiques pour permettre la promotion du sport et de l'activité physique efficace et pérenne. Il est un outil guidant à utiliser de manière optimale les ressources existantes et exploiter de nouveaux potentiels.

Nous remercions tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce guide et vous souhaitons beaucoup de succès dans sa mise en œuvre.

Au nom des institutions signataires :



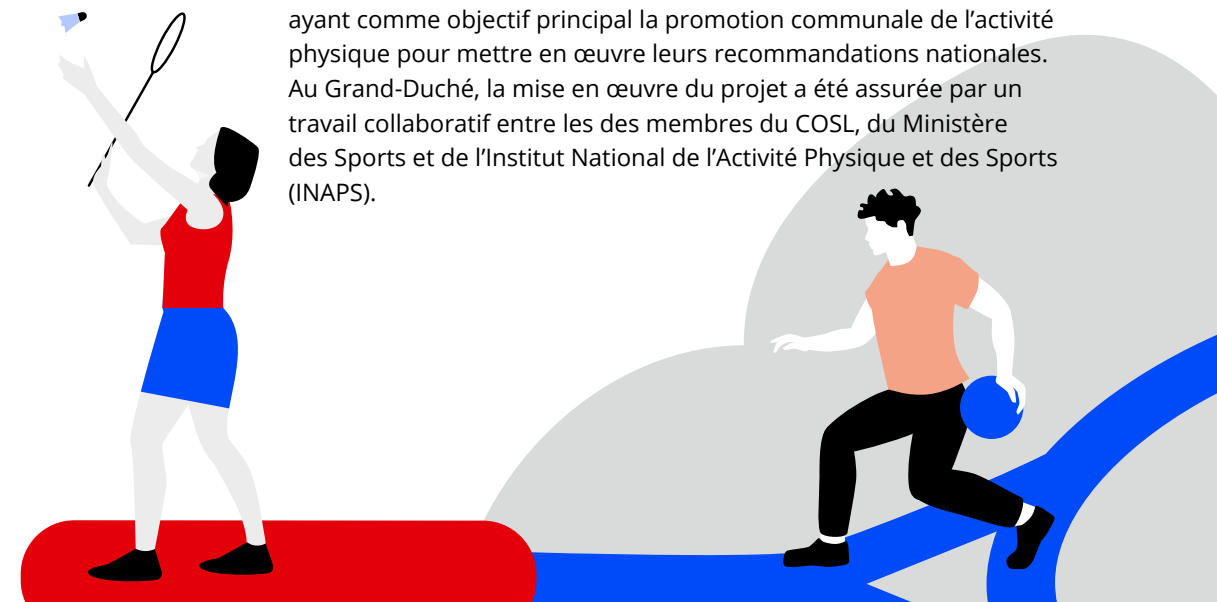
Projet IMPULS

Les origines du projet IMPULS

Afin de réduire le risque de nombreuses maladies, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande aux adultes de pratiquer au minimum chaque semaine 150 minutes d'activité physique modérée ou 75 minutes d'activité intense, tandis que les enfants devraient être physiquement actifs pendant au moins une heure par jour et inclure des activités soutenues d'endurance au moins 3 fois par semaine (OMS, 2020). Environ 40% des adultes âgés entre 40 et 65 ans et un adolescent sur deux n'atteignent pas les recommandations de l'OMS en matière de pratique d'activité physique à Luxembourg. Ce constat illustre l'importance de la promotion du sport et de l'activité physique. L'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte a donc lancé un appel à projets « Activate – make your move » dans le cadre du plan d'action visant à promouvoir le sport et l'activité physique au Grand-Duché.

Début 2023, l'Œuvre a approuvé la demande du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL) visant à mettre en place sur deux ans un projet de promotion durable du sport et de l'activité physique au niveau communal : le projet « IMPULS ». L'approche s'est inspirée de projets similaires menés avec succès dans les pays voisins à l'instar du projet KOMBINE (Kommunale Bewegungsförderung zur Implementierung der Nationalen Empfehlungen) en Allemagne, ayant comme objectif principal la promotion communale de l'activité physique pour mettre en œuvre leurs recommandations nationales. Au Grand-Duché, la mise en œuvre du projet a été assurée par un travail collaboratif entre les membres du COSL, du Ministère des Sports et de l'Institut National de l'Activité Physique et des Sports (INAPS).

*OMS (2020). *Lignes directrices de l'OMS sur l'activité physique et la sédentarité : en un coup d'œil.*
Genève : Organisation mondiale de la Santé.



L'approche IMPULS

Le projet visait à tester le principe d'une approche « bottom-up » (approche par le bas) aux fins de la promotion du sport et de l'activité physique dans quatre communes sélectionnées sur base de certains critères. La mise en œuvre du projet par une commune vise à créer des structures locales, à élargir l'accès aux offres d'activité physique et à améliorer à long terme le comportement en matière d'activité physique des différents groupes d'âge et de population. Les responsables ont adopté une approche coopérative de manière à impliquer activement toutes les parties prenantes dans ce processus. Il était primordial de garantir la pérennisation des mesures développées sur le terrain, même après la fin du projet. Après un premier état des lieux et une analyse des besoins et grâce à une planification conjointe lors de réunions de travail, des initiatives concrètes ont pu voir le jour. Ces initiatives contribuent à la promotion du sport et de l'activité physique sur le plan communal. Une analyse concomitante a permis de valider la qualité et l'efficacité de l'ensemble du processus.

Trois objectifs principaux ont été définis et fixés au préalable pour assurer une mise en œuvre du projet :

- 1. Collecter et documenter les données locales :** faire un état des lieux de la situation actuelle de manière ciblée dans le but de garantir un processus reproductible. Ceci comprend un état des lieux, une analyse des besoins au niveau local, l'élaboration des contenus des réunions de planification ainsi qu'une analyse complète des processus.
- 2. Mettre en place et renforcer la coopération locale** par le biais d'un réseau coopératif et de possibilités d'échange entre tous les acteurs impliqués dans le domaine du sport et de l'activité physique.
- 3. Optimiser l'offre existante en matière de sport et d'activité physique** et développer, le cas échéant, de nouvelles offres individuelles et spécifiques, qui s'adressent à des groupes de population divers et variés.

Le succès de la mise en œuvre de cette approche « bottom-up » nécessitait de définir dès le départ des rôles, des groupes et des responsabilités clairs dans les 4 communes qui sont :

Un conseiller personnel

Chaque commune s'est vu attribuer un conseiller personnel issu de l'équipe en charge du projet, dont le rôle est de soutenir et d'accompagner activement le projet sur place.

Une personne de contact principale

Un interlocuteur principal de la commune a planifié et réalisé le projet conjointement avec le conseiller désigné.

Un groupe de planification

Ce groupe, composé de participants motivés, a travaillé de manière participative sur des mesures.

Un comité de pilotage

Ce groupe a géré l'orientation politique et soutenu le travail du groupe de planification.

Les parties prenantes locales ont été impliquées tout au long du projet et ont décidé, lors de réunions participatives, des priorités et des mesures à prendre pour promouvoir de manière ciblée le sport et l'activité physique dans leur commune.



Une approche en phases

Préparation

(01/04/2023 – 01/09/2023)

Après une analyse approfondie des 100 communes du Luxembourg, quatre critères ont été retenus pour sélectionner celles qui participeraient au projet :

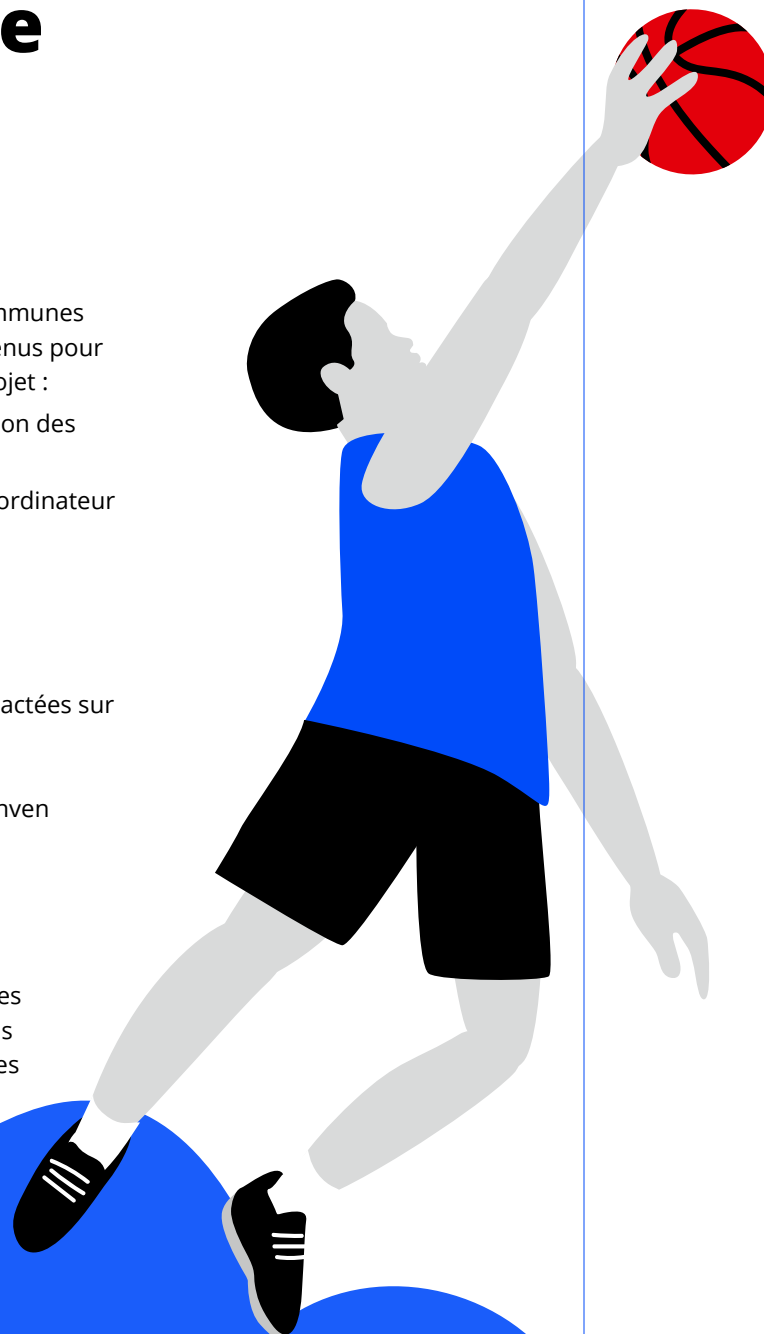
- **Situation géographique** : représentation des districts Nord, Centre, Est et Sud
- **Structure** : communes avec et sans coordinateur sportif
- **Taille** : communes rurales et urbaines
- **Intérêt** : volonté à participer au projet

En juin 2023, douze communes ont été contactées sur la base de ces critères :

- **Nord** : Clervaux, Troisvierges, Wiltz
- **Centre** : Hesperange, Mersch, Niederanven
- **Est** : Grevenmacher, Remich, Schengen
- **Sud** : Dippach, Roeser, Sanem

L'équipe en charge du projet a présenté le projet IMPULS aux collègues des bourgmestres et échevins respectifs. Une fois les entretiens terminés, quatre communes ont été retenues pour la première vague du projet :

- **Nord** : Clervaux
- **Centre** : Niederanven
- **Est** : Grevenmacher
- **Sud** : Roeser



Détermination du déroulement

(01/09/2023 – 31/01/2024)

Au cours de cette phase, le déroulement organisationnel du projet IMPULS a été planifié et les conditions-cadres ont été définies, telles que le nombre et la structure des réunions.

L'accent a été mis sur la planification de l'événement de lancement « Kick-off », sur le recrutement de membres motivés pour le groupe de planification et sur la définition des conditions-cadres des réunions. En janvier 2024, l'événement IMPULS a marqué le point de départ central de la phase de planification à venir. Il a non seulement servi d'impulsion, mais a également permis de créer une plateforme pour des discussions, l'échange d'idées novatrices et la possibilité de renforcer et d'élargir les réseaux intercommunaux.

Planification et mise en œuvre

(à partir du 01/02/2024)

Au cours de cette phase, des réunions ont eu lieu une fois par mois. Elles ont été animées et dirigées conjointement par le conseiller et la personne de contact principale. Dans un premier temps, il s'agissait, après analyse de la situation actuelle de la commune, de collecter des idées concernant des mesures pour promouvoir le sport et l'activité physique, de les classer par ordre de priorité et de les concrétiser quant au contenu au sein du groupe de planification afin de définir ensuite les étapes nécessaires pour leur mise en œuvre. Il convenait en outre de préparer l'ancrage des mesures dans la commune.

Ancrage durable

(jusqu'à la fin du projet)

La phase de mise en œuvre a débouché de manière fluide sur l'ancrage de l'approche IMPULS dans la commune. Pour chaque commune, l'intégration durable des groupes de projets locaux dans la structure communale ainsi que la planification et la mise en œuvre continues des mesures ont été planifiées et préparées en collaboration avec la personne de contact principale.

1

2

3

4

L'idée d'élaborer un guide pratique étape par étape pour la promotion du sport et de l'activité physique au niveau local est née des expériences de l'équipe en charge du projet et des précieux feedbacks des participants dans les quatre communes modèles.

Les enseignements tirés après 18 mois de collaboration intense ont servi de base aux recommandations ci-dessous en matière de promotion du sport et de l'activité physique au niveau local.

Däi Guide

Introduction

Processus

Ce guide aide les communes à promouvoir collectivement et à renforcer durablement le sport et l'activité physique au niveau local. Les informations suivantes sont basées sur les enseignements, les expériences et les développements liés au projet et tiennent compte des défis spécifiques propres aux communes.

Le processus global est composé de trois blocs modulaires, dont chacun vise des objectifs spécifiques. Ceux-ci constituent la base d'une culture du sport et de l'activité physique durable et inclusive dans la commune :

ZUKUNFTgestalten
Construire l'avenir

STAKEHOLDERvernetzen
Mise en réseau des parties prenantes

DATENerhiewen
État des lieux



Pour atteindre ces trois objectifs, des outils ont été développés pour organiser les différents processus de la manière la plus indépendante et autonome possible. Les communes ont accès à tous ces outils via le portail à l'adresse www.impuls.lu.

La construction modulaire permet **une planification individuelle**, adaptée aux besoins et à la disponibilité des ressources de la commune. Cependant, il convient de prendre en compte la **nature séquentielle**, où chaque bloc s'appuie sur le précédent.

Critères d'application

Pour une mise en œuvre fructueuse, la personne en charge doit disposer de suffisamment de temps et de soutien de l'administration communale. L'un des principaux résultats du projet est la désignation d'un **coordinateur sportif** qui se concentrera spécifiquement sur la promotion du sport et de l'activité physique au niveau local et assurera une mise en œuvre pérenne.

Si une personne ne peut uniquement être dédiée à la mise en place du projet mais qu'il existe un fort intérêt et des ressources à temps partiel, la commune est invitée à commencer par le premier bloc, à savoir l'état des lieux. Dans la commune, des personnes issues des domaines suivants pourraient participer à la mise en œuvre : service des sports, projets sportifs/associations sportives, départements/services communaux, etc.

CHECK-LIST POUR LA COMMUNE

Conditions préalables requises pour une mise en œuvre fructueuse.

- Le projet a été approuvé par le collège des bourgmestres et échevins et bénéficie du soutien politique.**

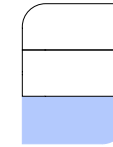
Si un coordinateur sportif est déjà en place ou s'il est prévu de désigner une telle personne à l'avenir, cette condition est remplie par la signature de la charte et de la convention du projet « Meng Gemeng leeft Sport » du Ministère des Sports.

- Les interlocuteurs nationaux compétents ont été informés de la participation et ont reçu les identifiants de connexion propres à la commune permettant d'accéder au portail.**

Cette étape est indispensable pour pouvoir bénéficier des mesures de soutien.

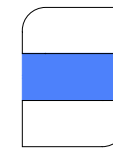


Objectifs par bloc



DATENERHIEWEN

Collecte de données sur la situation actuelle et les besoins afin d'établir une analyse objective. Il s'agit de recenser et d'évaluer les offres actuelles de la commune ainsi que le comportement et les besoins des citoyens et des parties prenantes en ce qui concerne les offres d'activités sportives et physiques.



STAKEHOLDERVernetzen

Création et renforcement de synergies par la mise en réseau coopérative de tous les acteurs locaux dans le domaine de l'activité physique et du sport. Ceci inclut :

- Les clubs sportifs
- Les établissements scolaires et périscolaires
- Les services d'éducation non-formelle (p. ex. maisons des jeunes, services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants et des enfants scolarisés, assistants parentaux, crèches)
- Les autres associations locales
- Les acteurs sportifs commerciaux
- Les citoyens de la commune (p. ex. sportifs, parents, bénévoles)

L'objectif est de créer un réseau solide et diversifié qui encourage la coopération et renforce durablement le paysage local du sport et de l'activité physique.



ZUKUNFTgestalten

Le réseau est impliqué activement pour construire l'avenir lors de réunions de planification. Ensemble, ils mettent en place des mesures basées sur l'analyse des besoins et visant à tirer le meilleur parti de l'offre d'activité sportive et physique existante, à l'élargir et à la consigner dans un plan d'action communal.

Bloc 01

erhiewen

La première étape consiste à faire un état des lieux détaillé de la situation actuelle afin d'aider la commune à identifier les lacunes et les possibilités en matière de promotion du sport et de l'activité physique. Grâce à trois outils conçus à cet effet, la commune obtient une vue d'ensemble des offres et infrastructures existantes, une opinion différenciée des citoyens et des parties prenantes ainsi que des informations détaillées sur le comportement des habitants en matière de sport et d'activité physique.

**Les questionnaires sont élaborés individuellement pour chaque commune de manière à intégrer toutes les infrastructures sportives locales.*

Base de données

La base de données sert à regrouper sur une plateforme centralisée et sécurisée, pour chaque commune, l'ensemble des données collectées durant l'état des lieux permettant ainsi de les exploiter sur le long terme.

Elle compte cinq catégories en tout :

- Structure communale
- Parties prenantes et offres
- Infrastructures
- Manifestations
- Communication

Les données collectées sont résumées dans des rapports clairs et téléchargeables au format PDF ou mis à disposition via un lien. Ainsi, la base de données favorise une gestion, une évaluation et une utilisation durables et efficaces des données sur la situation de la commune.

Questionnaire destiné aux parties prenantes*

Les parties prenantes sont interrogées pour connaître leur avis sur les infrastructures et les offres sportives, mais aussi pour identifier leurs souhaits et partager leurs critiques éventuelles concernant la promotion de l'activité physique et le sport dans la commune. Leur expertise et leurs estimations sont cruciales pour évaluer les structures et les offres existantes et procéder à des ajustements ciblés.

Questionnaire destiné à la population*

L'enquête réalisée auprès de la population recense différents aspects liés au sport et à l'activité physique ainsi que les appréciations personnelles sur les infrastructures sportives disponibles dans la commune. Les citoyens ont la possibilité d'exprimer leurs souhaits et de donner un feedback constructif. Les résultats de l'enquête aident la commune à améliorer l'offre en matière de possibilités de pratique sportive et d'activité physique et à adapter aux besoins des habitants.

Le bloc « erhiewen » constitue la base pour le développement ciblé de mesures de promotion du sport et de l'activité physique au niveau communal. Il sert en outre de **fondement solide aux décisions politiques locales** et permet de prioriser les mesures d'investissement nécessaires de manière transparente et objective en fonction de leur pertinence.

Processus par étapes

1 Identification des parties prenantes et création d'une liste de contacts.

Modèle Excel

↓ **Liste de contact des parties prenantes**

Les parties prenantes englobent les associations sportives, les établissements scolaires et extrascolaires, les services de l'éducation non formelle, les associations locales, les prestataires sportifs commerciaux et les citoyens intéressés de la commune.

2 Phase d'échange : prise de contact avec les parties prenantes.

Phase d'empathie : apprendre à se connaître mutuellement et avoir un aperçu des missions respectives.

Informar les parties prenantes du processus qui démarre et des exigences auxquelles elles seront confrontées.

CONSEIL :
Outre les conversations téléphoniques et les échanges par e-mail, il est vivement recommandé de privilégier les contacts personnels.

3 Collecter des données sur les parties prenantes et leurs offres.

Modèle pour la collecte d'informations

↓ **Collecte de données**

Envoyer un modèle aux parties prenantes respectives pour simplifier la collecte de données.

CONSEIL :
Envoyer les questionnaires en ajoutant une date limite et prévoir des rappels le cas échéant.

4 Saisir et compléter les données dans la base de données du portail.

Guide de l'utilisateur

↓ **Base de données User Guidance**

Il est possible de générer à tout moment un rapport au format PDF sur le portail, qui résume toutes les données saisies dans un document clair et concis.

CONSEIL :
Les données collectées peuvent être utilisées pour la communication dans la commune. Le rapport peut être partagé via un code QR ou un lien sur la page d'accueil de la commune, dans le bulletin communal, etc.

5 Demander les questionnaires destinés aux parties prenantes et à la population à l'INAPS.

Coordonnées

↓ **Interlocuteurs nationaux**

IMPORTANT : pour cette étape, il est crucial de disposer d'une base de données complète, notamment dans la catégorie « Infrastructures ».

6 Réalisation des questionnaires.

Guide de l'utilisateur

↓ **Questionnaires User Guide**

Des liens vers les questionnaires générés seront fournis sur le portail dès qu'ils auront été programmés pour la commune.

7 Demander l'évaluation des questionnaires à l'INAPS.

Guide de l'utilisateur

↓ **Questionnaires User Guide**

8 Analyser et présenter les rapports d'analyse des questionnaires.

Lire attentivement les rapports d'analyse et interpréter les résultats.

Il y aura lieu de synthétiser les principales conclusions de façon claire afin de les présenter aux organes politiques locaux.

CONSEIL :
Si nécessaire, faites appel à des experts pour interpréter les données de manière professionnelle.



CHECK-LIST POUR LE BLOC « ERHIEWEN »

- Les parties prenantes ont été identifiées et une liste de contacts a été établie.
- Les parties prenantes ont été contactées personnellement et informées du processus et des exigences.
- Les données sur les parties prenantes et leurs offres ont été collectées.
- La base de données a été complétée dans le portail et un rapport PDF a été créé.
 - Structure communale
 - Parties prenantes et offres
 - Infrastructures
 - Manifestations
 - Communication
- Les questionnaires ont été demandés à l'INAPS.
- Les questionnaires ont été réalisés et un taux de réponse suffisant a été assuré.
- L'évaluation des questionnaires a été demandée à l'INAPS.
- Les rapports ont été analysés et présentés.

OBJECTIFS « erhiewen »

- Des parties prenantes dans la commune
- Collecte durable de données sur la situation actuelle et les besoins
- Réalisation d'une analyse approfondie de la situation actuelle

OUTILS

Le portail propose des outils qui aident à mettre en place avec succès le bloc « erhiewen » :

- Base de données pour l'état des lieux
- Questionnaire destiné aux parties prenantes pour connaître les besoins
- Questionnaire destiné à la population pour connaître les besoins et identifier les comportements en matière d'activité physique

FOCUS

Bloc 02

vernetzen



Le bloc « vernetzen » met l'accent sur la création et le renforcement de synergies entre tous les acteurs locaux* dans le domaine de l'activité physique et du sport. Pour ce faire, des événements d'échange publics sont organisés, au cours desquels les parties prenantes et les citoyens engagés se retrouvent pour partager leurs connaissances actuelles, analyser les offres d'activité physique existantes dans la commune et discuter d'idées communes. Ces événements constituent la base de ce bloc et visent à promouvoir durablement la coopération ainsi que la communication des acteurs, aussi bien entre eux qu'avec des parties externes.

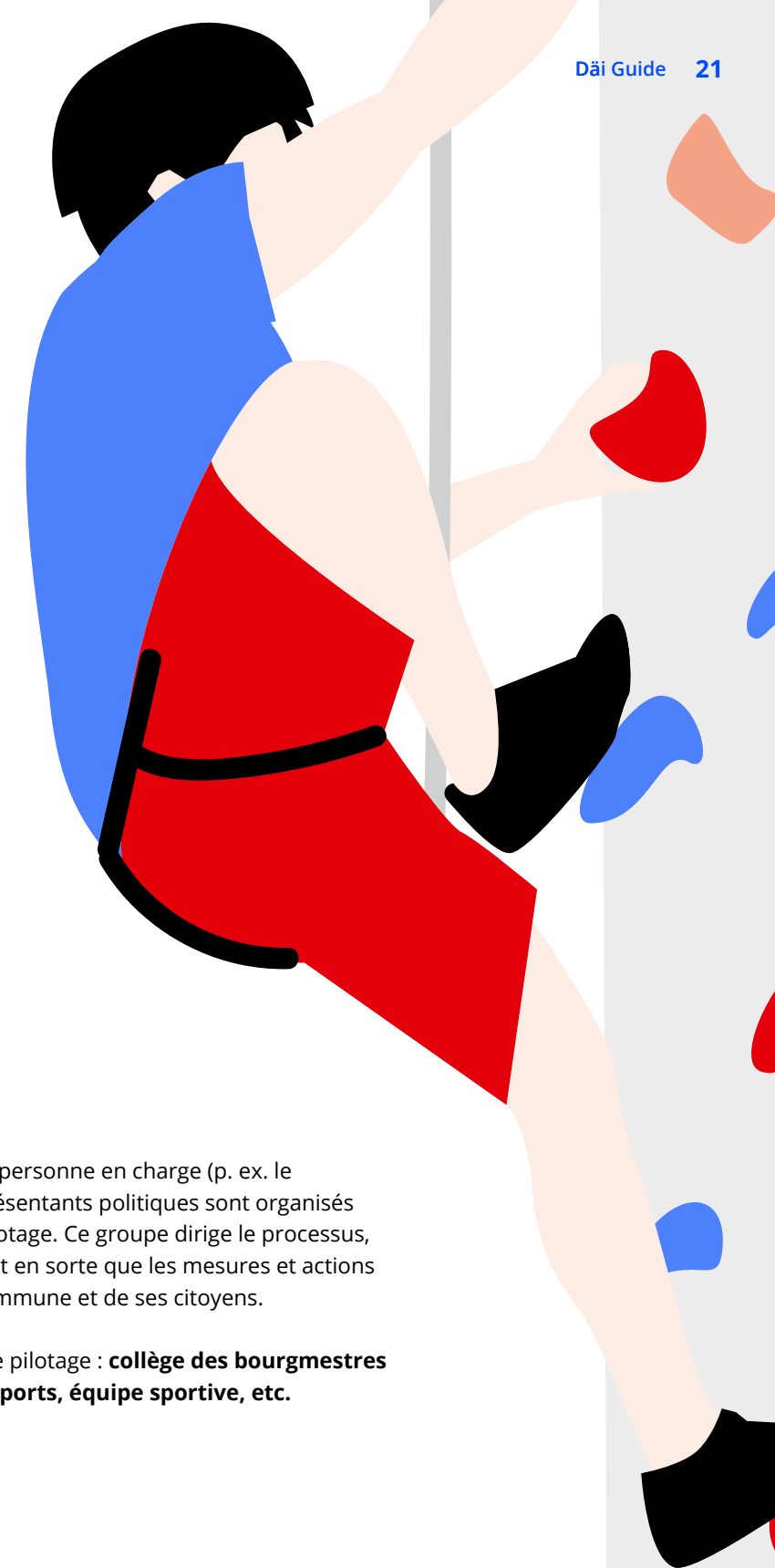
* Ceci inclut des parties prenantes telles que :

- Les clubs sportifs
- Les établissements scolaires et périscolaires
- Les services d'éducation non-formelle (p. ex. maisons des jeunes, services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants et des enfants scolarisés, assistants parentaux, crèches)
- Les autres associations locales
- Les acteurs sportifs commerciaux
- Les citoyens de la commune (p. ex. sportifs, parents, bénévoles)

Comité de pilotage

Des échanges réguliers entre la personne en charge (p. ex. le coordinateur sportif) et les représentants politiques sont organisés dans le cadre d'un comité de pilotage. Ce groupe dirige le processus, oriente la stratégie globale et fait en sorte que les mesures et actions répondent aux besoins de la commune et de ses citoyens.

Voici des exemples de comité de pilotage : **collège des bourgmestres et échevins, commission des sports, équipe sportive, etc.**



Processus par étapes

1

Planifier et réaliser la première réunion du comité de pilotage (1.COPI)

Pour ce faire, le portail propose comme point de départ le

↓ [Guide 1.COPI](#)

La première réunion du comité de pilotage a pour but d'informer pleinement les membres sur le processus prévu et de les impliquer activement. L'objectif principal consiste à définir clairement le rôle du comité de pilotage dans le processus global. Il convient en outre de présenter le déroulement du premier événement d'échange ainsi que les résultats de la collecte de données effectuée jusqu'à cette date dans le cadre du bloc 1. Ceci doit permettre de poser les bases communes et de préparer les prochaines étapes.

Pour ce faire, le

↓ [Guide 1.événement d'échange](#)

disponible sur le portail, propose des tâches et des conseils.

Ce premier événement marque le coup d'envoi officiel du processus conjoint pour une commune plus active. C'est l'occasion pour les acteurs locaux de se rencontrer, d'échanger et de s'informer sur le futur projet de la commune. Les conclusions du premier bloc « erhiewen » y sont présentées et les besoins abordés dans le cadre d'un atelier interactif.

Préparer, tenir et assurer le suivi d'un premier événement d'échange

OBJECTIFS « vernetzen »

- Création d'un réseau de tous les acteurs locaux dans le domaine de l'activité physique et du sport
- Promotion de la coopération et de la communication
- Communication transparente et ouverte entre les parties prenantes et les citoyens

OUTILS

Le portail propose des documents qui aident à mettre en place avec succès le bloc « vernetzen » :

- [Guide 1.COPI](#)
- [Guide 1.événement d'échange](#)
- [Autres modèles](#)

S D C O E

Bloc 03

gestalten



Dans le cadre de ce troisième bloc, le réseau, à savoir le groupe de planification, participe activement à construire l'avenir de la culture locale du sport et de l'activité physique. Des réunions conjointes permettent de développer des mesures spécifiques qui sont consignées dans un plan d'action communal, mises en œuvre et ancrées à long terme dans la commune. C'est l'analyse des besoins qui en est la base, ce dans le but d'optimiser à long terme l'offre d'activité physique existante. Ce bloc se déroule sur une durée flexible et constitue, grâce à des réunions régulières à différents niveaux (groupe de planification et comité de pilotage), un processus ciblé et bénéfique pour tous les participants.

Groupe de planification

Le groupe de planification (GP) est l'organe central. Sa force réside dans sa **composition aussi diversifiée que possible** : plus les perspectives et les origines des membres sont larges et plus les parties prenantes participent, plus les approches sont exhaustives et innovantes et s'adressent au plus grand nombre de groupes d'âge et de population différents.

La participation au groupe de planification implique un **engagement actif** tout au long du processus. Chaque membre représente son association ou son établissement et fait valoir ses intérêts. Si nécessaire, d'autres acteurs peuvent être impliqués temporairement dans le processus de planification pour aborder des thèmes ou des champs d'action spécifiques, ce afin d'apporter une expertise ciblée et d'améliorer encore l'efficacité du groupe de planification.

Le cloud communal

L'outil du cloud communal, qui se trouve intégré au portail, sert à **faciliter la collaboration** au sein des différents groupes. Ici, les membres des groupes de planification et de pilotage peuvent consulter, télécharger et/ou charger les principaux documents en fonction de leurs droits d'accès (exemples : rapport, fiche d'évaluation des questionnaires). De plus, le cloud permet de créer des dossiers individuels et d'inviter des utilisateurs dotés de droits d'accès spécifiques.



S U C C E S

OBJECTIFS « gestalten »

- Façonner ensemble l'avenir de la culture locale du sport et de l'activité physique
- Développer un plan d'action communal comprenant des initiatives, des actions, des mesures et des offres encourageant le sport et l'activité physique et répondant aux besoins de la commune
- Influencer positivement le comportement des citoyens en matière d'activité physique
- Promouvoir le principe « bottom-up »

OUTILS

Le portail propose des documents qui aident à mettre en place avec succès le bloc « gestalten » :

- Le cloud communal
- Guides COPIL
- Guides GP
- Autres modèles

Processus

Pour un déroulement fluide de ce bloc, il est essentiel de se familiariser à l'avance avec la structure et la procédure des réunions. Certaines conditions préalables doivent être remplies pour que les réunions puissent être menées à bien. Chaque réunion nécessite en outre une **préparation et un suivi minutieux**. Vous trouverez des instructions détaillées à cet égard dans les guides de réunion respectifs, disponibles sur le portail en même temps que d'autres supports utiles.

Les réunions des groupes de planification et de pilotage **doivent avoir lieu à des intervalles réguliers** et en **interaction les unes avec les autres**. Chaque réunion a une fonction spécifique et poursuit un objectif précis.



Aperçu

Les recommandations relatives au déroulement des réunions se trouvent dans la **chronologie** ci-dessous. La représentation visuelle des trois blocs modulaires et de leurs différentes étapes offre une vue d'ensemble du processus :

GP

Réunions du groupe de planification :

1. Collecte d'idées et définition des priorités (atelier)
2. Préparation des procédures dans des groupes de travail
3. Traitement des mesures dans les groupes de travail
4. Traitement des mesures dans les groupes de travail
5. Traitement des mesures dans les groupes de travail
6. Traitement des mesures dans les groupes de travail
7. ...

COPIIL

Réunions du comité de pilotage :

1. Introduction et planification de la promotion locale du sport et de l'activité physique (avant le premier événement d'échange)
2. Rétrospective et présentation des résultats de l'atelier « Identification des besoins » (après le premier événement d'échange)
3. Feedback, réflexion et planification des prochaines étapes (après la première réunion du groupe de planification)
4. Présentation des groupes de travail et des plans d'action actuels (après la troisième réunion du groupe de planification)
5. Présentation des plans d'action actuels et discussion concernant leur mise en œuvre et les étapes suivantes

ZUKUNFTgestalten

STAKEHOLDERvernetzen

DATENerhiewen

ZUKUNFTgestalten

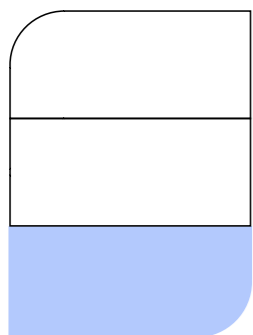
STAKEHOLDERvernetzen

DATENERhiewen



Mise en œuvre durable

La promotion locale durable du sport et de l'activité physique nécessite un état des lieux et une analyse des besoins à intervalles réguliers. Cette manière de procéder permet de cibler les décisions et les mesures à long terme en fonction des besoins de la commune, de ses parties prenantes et de ses citoyens. Des événements d'échange réguliers sont essentiels pour impliquer activement les parties prenantes et les personnes intéressées, recueillir leurs points de vue et les sensibiliser. Il importe d'accueillir à bras ouverts de nouveaux acteurs, ce à tout moment, afin de renforcer la diversité et l'efficacité des mesures.



erhiewen

Étapes 1 à 3 :

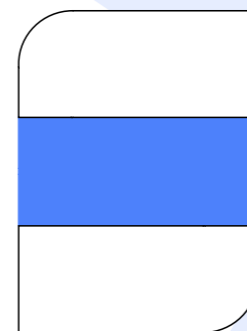
il convient de répéter ces étapes à chaque arrivée de nouvelles parties prenantes ou de nouveaux citoyens intéressés, afin de garantir une intégration complète.

Étape 4 :

il y a lieu d'actualiser la **base de données en permanence**, notamment lors de l'ouverture de nouvelles installations sportives, de la création de nouveaux clubs ou d'autres modifications pertinentes.

Étapes 5 à 8 :

il est recommandé de procéder par voie de **questionnaires tous les six ans** pour analyser les changements et adapter les mesures en conséquence.



vernetzen

Afin d'encourager la participation des citoyens et de renforcer le réseau, il est essentiel d'organiser **régulièrement des événements d'échange et d'information**. Celles-ci visent à impliquer les citoyens, à les informer et à les sensibiliser aux projets en cours et aux nouvelles idées.

Les groupes de travail peuvent présenter leurs progrès dans le cadre d'ateliers interactifs et exposer leurs plans futurs afin de clarifier les attentes de la communauté et d'attirer de nouvelles personnes engagées.

Il est conseillé d'organiser **de tels événements** au moins **une à deux fois par an** en fonction des besoins.

CONSEIL :

Organiser une réunion d'information annuelle au niveau de la commune et assurer une communication transparente et continue.



gestalten

L'ensemble du processus visant à façonner l'avenir doit rester **intéressant et motivant**. Il faut éviter que les participants croulent sous les exigences. Des pauses prolongées, des témoignages d'appréciation et la célébration commune de succès sont des éléments importants pour stimuler la motivation.

La **qualité prime sur la quantité** : les groupes de planification devraient mettre l'accent sur des initiatives réalistes et viables pour faire en sorte qu'elles aient un impact à long terme.

Une fois les processus pérennisés, il conviendra de regrouper les idées collectées ainsi que les différentes mesures dans un concept global sous forme d'un **plan d'action communal**.

